

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
 États-Unis (UN AN)... \$2.25
 Prix spécial pour les
 étudiants, les instituteurs,
 les institutrices et les mem-
 bres de l'A. C. J. :
 Canada (UN AN)... \$1.00
 États-Unis (UN AN)... \$1.25
 Transier (Union postale).
 UN AN f. 12.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHAN-
 GEMENT D'ADRESSE DOIT
 ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE
 L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
 près Québec.

TELEPHONE : 1780

SOMMAIRE

Graves rumeurs toujours... Je Sais Tout
 Requête en désaveu.
 Discours de Mgr Latulippe — Les Mar-
 tyrs de la Révolution.
 La langue et le droit naturel... Le Comité
 A propos du Parisian French... Canadien
 Un fait intéressant — Contre la pornogra-
 phie — Sucreries-Écoles.
 Ce Scandale... J. St Laurent
 La peine de mort est-elle un meurtre?
 Chemins de Colonisation, terres colonisées
 et lettres patentes... Un Ami du colon
 Une excellente occasion — L'Appel d'un
 Anglais — Le Blocus d'Ontario.
 Benoît XV et le Tiers-Ordre — Marqué
 au front.
 Mardi-Gras — Ontario contre l'alcool
 Boycotons-les — Un bon mouvement.
 Lettre de Mgr Larocque — Plus instruits.
 La Colonisation et la classe dirigeante
 Les histoires de grand père... Franc
 Oui ou Non... Franc
 Questions et Réponses... Colon
 Chant Grégorien, Observations Grégorien
 Honte aux persécuteurs! — Le Kaiser.
 Ni Vainqueurs ni Vaincus — Ils lutte-
 ront — Encore un — L'Infâme.
 Supplique au Roi — Farceurs — La ba-
 taille de Verdun — Leur faute de tactique
 Au pied du Trône — Remerciements.

Graves rumeurs toujours.

Sans doute, il n'a jamais été question officiellement de Ministère de l'Instruction publique; voilà pourquoi on a pu nier la rumeur sans mentir.

Aussi avais-je écrit en finissant mon dernier article: "En haut lieu on nierait. Mais tenez pour certain que cette négation sera de la diplomatie... Le projet est bel et bien à peu près ce que j'ai dit."

Aujourd'hui je dois compléter la rumeur.

Dans notre petit groupe d'anticléricaux, l'observateur un peu attentif distingue facilement deux nuances principales: les radicaux et les modérés. Je ne compte pas les petits jeunes qui commencent à aimer cela eux aussi manger du prêtre dans les coulisses... et ailleurs. Pour le moment occupons-nous des premiers.

Les radicaux veulent tout simplement un ministre de l'Instruction publique, au plus tard après les élections. Le titulaire est choisi, tout est réglé. La province, paraît-il, est mûre pour cela. On a bien avalé les immunités, on avalera bien aussi cet autre article du fameux programme. Si le clergé veut regimber, dit-on, on le mettra à l'ordre! Il y a une limite pour se laisser mener!

Les modérés, tout en ayant les mêmes principes et le même but, veulent y mettre des formes, prendre plus de précautions. Mieux vaut avancer lentement, disent-ils,

que d'être obligés de reculer. Et la recula-
 de est toujours possible! Si on n'avait pas
 cette m... Action Catholique, — sic, ça
 passerait comme une lettre à la poste.
 Mais à cause de ce diable de journal,
 mieux vaut y aller prudemment.

Et quelles sont ces précautions néces-
 saires, dans leur opinion?

Tout simplement que le successeur de
 M. de la Bruère soit un ministre, mais sans
 création de ministère. Ce complément vi-
 endra plus tard quand le peuple aura pris
 l'habitude. La chose d'abord — le clergé
 n'y verra rien — et le nom on le don-
 nera ensuite quand le plat sera préparé.

Dans les cerveaux agités de ces messie-
 urs, les titulaires sont choisis. Monsieur un
 Tel, dont on chuchote le nom, prendra le
 porte feuille de la Justice, et pas le premi-
 er venu, certes! Le premier Ministre lui-
 même sera nommé Surintendant de l'In-
 struction publique.

Quel honneur! dit-on, pour nos écoles
 primaires, pour nos inspecteurs et pour le
 personnel enseignant de la province, d'a-
 voir à leur tête et à la haute direction de
 l'Éducation le premier Ministre en person-
 ne!

Dans quelques années, trois ou quatre
 au plus, le gouvernement créera alors le
 ministère en question et ce Monsieur, que
 l'on nommait Surintendant, deviendra en
 titre Ministre de l'Instruction publique.

Et le tour sera joué!

Les prêtres et les évêques se débattent
 alors s'ils le veulent, nous les aurons joué,
 disent triomphalement messieurs les modé-
 rés.

Croyez-nous, répètent-ils à leurs confrères
 en insistant: le point le plus important,
 le moment le plus propice, et qu'il ne faut
 pas manquer, c'est que, lors de la démis-
 sion de M. de la Bruère, son successeur
 soit un ministre! Ah! par exemple il ne fau-
 dra pas l'appeler M. le Ministre. Il fau-
 dra M. le Surintendant de l'Instruction Pu-
 blique!

Au reste les anticléricaux de toutes nu-
 ances s'entendent très bien pour placer d'a-
 bord à la tête de ce département un hom-
 me irréprochable, un personnage qui ins-
 pire confiance à tout le monde ou à peu
 près. Sapristi! ne parlons pas de Langlois
 tout de suite. Ça gâterait la sauce! Pour-
 quoi même prononcer son nom!

En attendant G.M. sera content!

Sans doute puisque ce sont ses idées.

Nous lui dirons que ça marche bien!

Je Sais Tout

UN ULTIMATUM

De Londres on mande que l'Allemagne
 a envoyé un ultimatum au Portugal lui or-
 donnant de lever la saisie opérée sur des
 navires allemands d'ici à 48 heures.

Requête en désaveu

A SON ALTESSE ROYALE,
 LE GOUVERNEUR
 EN CONSEIL

La requête des sujets, au Canada, de
 Sa Majesté le Roi expose humblement:

1— Depuis l'année 1841 les sujets de Sa
 Majesté le Roi, dans la Province de Qué-
 bec, appartenant à la religion protestante
 et ceux dans la province d'Ontario appor-
 tenant à la religion Catholique-Romaine,
 ont toujours eu, en vertu des lois scolaires
 des dites provinces respectivement, le droit
 d'établir et de diriger des écoles séparées
 ou confessionnelles; d'en déterminer le nom-
 bre et le caractère; de choisir les livres et
 les instituteurs pour les dites écoles; de pré-
 lever, au moyen d'impôts sur les contribu-
 ables de telles écoles, les sommes nécessai-
 res à leur établissement et à leur maintien;
 d'administrer les dites écoles et les argents
 leur appartenant, le tout par l'entremise
 de syndics ou commissaires élus par les
 contribuables respectifs de telles écoles.

2— Par la section 93 de l'Acte de l'A-
 mérique Britannique du Nord, les droits
 et privilèges ainsi conférés dans chacune
 des dites provinces respectivement, ont été
 confirmés et leur existence garantie à per-
 pétuité.

3— Dans la Province de Québec, les sujets
 protestants de Sa Majesté le Roi, consti-
 tuant la minorité de la population de la
 dite province, ont toujours eu la jouissance
 complète des droits et privilèges ainsi con-
 férés et garantis

4— Dans la Province d'Ontario, en l'an-
 née 1912, le Ministère de l'Instruction Pu-
 blique a promulgué en rapport avec les é-
 coles confessionnelles de la minorité Ca-
 tholique Romaine de cette Province, le
 règlement numéro dix-sept—17—, qui li-
 mite, et dans certains cas, prohibe l'usage
 de la langue française dans les dites écoles
 et leur impose un double inspectorat atten-
 tatoire aux droits et privilèges conférés par
 des lois en vigueur lors de la Confédéra-
 tion. Le ministère de l'Instruction Publique
 d'Ontario a toujours exigé la mise en vi-
 gueur du dit règlement dans ces écoles et
 en particulier dans celles fréquentées par
 des enfants d'origine française.

5— Les contribuables de ces écoles, et plus
 particulièrement ceux d'origine française,
 se sont opposés à ce règlement, et ont pris
 les procédures judiciaires pour le faire dé-
 clarer contraire à l'Acte de l'Amérique
 Britannique du Nord.—1867—Section 93.

6— Ces procédures sont pendantes, quel-
 ques-unes devant le Comité Judiciaire du
 Conseil Privé de Sa Majesté, les autres de
 vant les cours de justice de la Province
 d'Ontario.

7— Nonobstant ces procédures, la Législa-
 ture de la Province d'Ontario, au mois d'a-
 vril 1915, a édicté la loi, chapitre 45,5
 George V, dans le but de valider le règle-
 ment en question et d'autoriser le Ministre
 de l'Instruction Publique à nommer une
 commission devant régir et administrer les
 écoles confessionnelles de la ville d'Otta-
 wa.

8— Le 20 juillet, 1915, le Ministre de l'
 Instruction Publique a nommé la commis-
 sion dite "The Ottawa Separate School
 Commission" pour prendre possession de
 et régir les écoles confessionnelles Catho-

liques Romaines de la ville d'Ottawa, et
 cette commission a depuis, par l'emploi de
 la force, pris possession des dites écoles,
 ainsi que de leurs biens et propriétés, mal-
 gré les protestations et contrairement aux
 droits du Bureau des Commissaires des
 Ecoles Séparées Catholiques Romaines,
 élus par les contribuables à ces écoles et
 cette commission a usurpé et usurpe encore
 tous les droits et privilèges du Bureau et
 des contribuables de ces écoles.

9— Les contribuables de ces écoles confes-
 sionnelles Catholiques Romaines, en majo-
 rité d'origine française, au nombre de
 250.000 dans la Province d'Ontario, ont
 refusé et refusent d'accepter le règlement
 No 17 et demandent son rappel, ainsi que
 celui de la loi, chapitre 45, 5 George V,
 parce que l'un et l'autre violent les droits et
 privilèges donnés par la loi de 1863, et
 garantis par le Statut Impérial de 1867.

10— Les contribuables des dites écoles, s'
 appuyant sur les dispositions de l'Acte de
 l'Amérique Britannique du Nord, 1867,
 ont remis à Votre Altesse Royale, le Gou-
 verneur-en-Conseil, leur requête deman-
 dant le désaveu de la dite loi, Chapitre 45,
 5 George V.

11— Nous, soussignés, sujets de Sa Maje-
 sté le Roi, de langue anglaise ou française
 appartenant à l'Église Catholique ou aux
 différentes dénominations Protestantes, a-
 yant pris communication de la dite requête
 en désaveu, et nous appuyant sur les
 motifs et les considérations qui y sont allé-
 gués, supplions humblement Votre Altesse
 Royale le Gouverneur-en-Conseil, d'ac-
 corder la prière de cette Requête et de dé-
 creter le désaveu de cette loi.

Note. — Il suffira de découper ce tex-
 te, de le coller sur une feuille de papier
 blanc et après l'avoir signé de le trans-
 mettre à l'Association de la Jeunesse Ca-
 tholique Canadienne française à l'immeu-
 ble Versailles, 90, rue Saint Jacques,
 Montréal.

Souvenirs d'un
missionnaire Jésuite

Dans un article sur le Centenaire des
 Oblats, l'Echo paroissial de Chicoutimi
 rédigé par les Pères Eudistes, publie la no-
 te suivante:

"Grâce à la perspicacité du R. P. Ar-
 naud, nous avons le bonheur de posséder
 au presbytère de notre paroisse de bien
 précieux souvenirs des premiers apôtres du
 Saguenay. Ce sont de vieux cartons d'au-
 tel, qui ont servi au vénéré P. de la Bros-
 se S.J. comme en fait foi l'inscription sui-
 vante écrite par le R.P. Arnaud lui-même:
 "Ces cartons d'autel ont servi au R.
 P. de la Brosse, S.J.

Je les ai pris à Chicoutimi en 1855; ils é-
 taient au rebut dans la sacristie de la nou-
 velle chapelle, ils étaient couverts de cire.
 L'inscription sauvage autour de l'image
 du Christ est l'écriture du saint mission-
 naire, qui évangélisait les Montagnais."

Discours de S. G. Mgr Latulippe

Voici le texte du discours prononcé au Congrès d'Ottawa par S. G. Mgr Latulippe, évêque de Haileybury :

La circonstance où j'ai à vous parler est solennelle. Je n'ai rien voulu laisser à l'impression du moment et j'ai écrit, mot à mot, ce que je vais vous dire.

Ce que j'ai écrit, je l'ai pesé devant Dieu et devant ma conscience, avec la plus entière sincérité, dans la balance de l'équité et de la justice.

Je viens d'abord vous exprimer ma peine qui est aussi la vôtre. J'ai étudié l'histoire de mon pays, les évolutions par lesquelles nous avons passé, le travail que nous avons accompli. N'avons-nous pas toujours été les premiers à la tâche? Avons-nous jamais manqué de loyauté à l'Angleterre ou au Canada?

Je sonde les dispositions de mon âme et je connais les aspirations des vôtres; nous, les Canadiens français, nous sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le Canada, notre patrie. Je viens vous exprimer ma peine des attaques injustes et déloyales dont nous sommes constamment l'objet, de la part de ceux qui devraient maintenant mieux nous connaître.

Nous avons des droits dans ce pays, non seulement dans la province de Québec, mais dans toutes les provinces du Canada: ceux que nous confère notre foi, nos droits de chrétien et de catholique; ceux que nous ont garantis les Pères de la Confédération, le droit qu'a le plus faible de respirer et de vivre à côté du plus fort. Je viens vous exprimer ma peine de ce que ces droits sont indignement foulés aux pieds.

Nous avons encore le droit qu'a tout combattant de rencontrer des adversaires qui luttent, visière levée, avec des armes honnêtes et des procédés loyaux. Je viens me plaindre des tactiques déloyales qu'on emploie contre nous. Combien de fois n'avons-nous pas formulé nos demandes, donné des explications claires, précises? Comment nous a-t-on répondu? En travestissant nos requêtes, en dénaturant nos intentions.

Enfin, nous avons le droit qu'a le bienfait d'être payé d'un peu de reconnaissance, le frère d'être assisté par son frère.

Je viens exprimer notre commune douleur. Nous avons trouvé l'abandon, quelque fois l'hostilité où nous aurions dû trouver l'aide et l'appui.

Après avoir exprimé notre douloureuse déception, je viens vous apporter, si vous en avez besoin, l'encouragement de ma présence.

Frères, vous n'êtes pas seuls dans la lutte de géants que vous avez entreprise pour conserver votre langue et vos écoles.

Là-bas sur les bords du lac Témiscamingue il ya un évêque qui pense comme vous et qui vous admire. Depuis cinq ans, avec vous il veille, il travaille, il souffre et il prie, et aujourd'hui, après cinq années de lutte et de fatigue, il vient vous dire qu'il n'est pas découragé, qu'il veut lutter encore, lutter toujours jusqu'à ce qu'on nous rende justice.

Si on nous enlève notre langue, que ce soit seulement quand elle sera glacée à notre palais, quand nous serons tombés tous jusqu'au dernier. Frères, le droit ne meurt pas, et c'est quelquefois sur les tombeaux que les palmes s'étalent et que les fleurs s'entrouvent.

Non, nous ne sommes pas seuls. Des voix fraternelles sont venues de bien loin, nous consoler: voix de l'Eglise et voix de l'Etat, voix de notre cardinal et de nos évêques, voix de nos ministres et de nos députés.

Frères, nous travaillons depuis cinq ans. Que faut-il faire encore? Toujours la même chose: prier rester unis et rester debout.

Prier, car nous sommes des chrétiens et

nous savons que Dieu tient entre ses mains les droits des nations et les volontés des potentats— rester unis, car le vieil adage est toujours vrai: l'union fait la force— rester debout, c'est la seule attitude à garder devant un injuste agresseur.

On nous a dit: Observez la loi. Nous répondons avec les évêques de la Belgique martyr: N'ajoutez pas l'ironie à la persécution. Mais n'est-ce donc que la loi? Depuis quand est-on convenu de donner ce nom auguste à la tyrannie, au caprice ou au calcul des intérêts humains? La loi, mais c'est l'expression de la volonté divine, quand elle est juste, équitable, salutaire, et ceux qui ont l'honneur et le redoutable devoir de l'interpréter sur la terre doivent prendre garde de regarder en haut et non pas en bas. Que dis-je? Ils doivent penser, juger et parler comme Dieu, puisqu'ils le représentent et qu'ils parlent en son nom. Toute puissance vient de Dieu, dit saint Paul.

On nous dira que notre question scolaire n'est pas une question religieuse, mais nationale. Nous répondons que cette question nationale est intimement liée à la question religieuse et qu'elle intéresse nos consciences.

Quoi qu'on puisse en dire ou penser, nous, qui connaissons la mentalité de notre peuple, proclamons que la langue française est pour les Canadiens français qui vivent en Amérique la sauvegarde de leur foi. C'est une protection contre les infiltrations du protestantisme qui s'étale chez nous en anglais, et contre la plaie des mariages mixtes qui donnent à l'hérésie ou à l'indifférence religieuse, l'affreux pourcentage d'au moins 90 pour cent.

Messieurs, je vous ai dit tout à l'heure que cette question de nos écoles m'a fait souffrir. Oui, j'ai souffert en nous voyant traités comme des étrangers dans ce pays qui est nôtre et que nous avons deux fois gardé à l'Angleterre; j'ai souffert en voyant la division au sein des catholiques; j'ai souffert de l'isolement où je me suis trouvé, j'ai souffert l'agonie quand il m'a fallu marcher en avant, redoutant de ne pas suivre moi-même le Pasteur des pasteurs redoutant de vous conduire peut-être vers des abîmes.

J'ai tant souffert que je suis allé à Rome déverser mon âme dans celle de notre Père Commun, le Souverain Pontife. Je lui exposai, telle que je la connais, aussi sincèrement que j'en fus capable, la question de nos écoles, je lui dis notre lutte dans tous ses détails, les raisons que nous croyons avoir de résister à l'anglicisation, et le Pape me répondit: "Je pense exactement comme vous."

Les cardinaux que j'ai rencontrés m'ont répété la même chose et j'ai senti qu'un poids immense cessait de peser sur mon âme. J'avais, nous avions l'assentiment de Rome.

Quand on nous aura prouvé que le Canadien français est déloyal à l'Angleterre ou au Canada, parce qu'il parle français et qu'il veut demeurer canadien-français, nous admettrons la sagesse du Règlement XVII.

Jusqu'à-là, nous le dénonçons comme un monument d'iniquité et d'injustice et nous refusons de nous y soumettre, parce qu'il tend à nous amoindrir, à nous mutiler, à nous absorber.

On a dit que ni l'Eglise, ni la famille n'ont le droit de voir ce qui se passe à l'école, que l'Etat y est tout. Nous répondons: Pardon, l'école, surtout celle que le peuple soutient de ses deniers, c'est le prolongement de la famille. L'Eglise a le droit d'y pénétrer pour sauvegarder les droits du chrétien, et l'Etat n'y entre, lui, que pour protéger les droits de la famille et ceux du chrétien. C'est là d'ailleurs le but de l'autorité civile: protéger le faible contre le fort, diriger toutes les volontés et toutes les énergies en vue du bien commun en s'efforçant de ne jamais léser le droit des individus.

Courage, frères, encore une fois, soyons unis dans la prière et dans la juste revendication de nos droits de citoyens. Courage, on l'a dit et je le répète: Nous écrivons

actuellement la plus belle page de l'histoire du Canada.

Qui donc a dit que vous étiez une race inférieure? Race inférieure, ces pères de famille qui se lèvent partout, prêts à tous les sacrifices pour défendre leurs foyers; ces femmes héroïques que l'amour maternel a changées en guerrières!

Race inférieure, ces religieuses et ces religieuses qui travaillent sans salaire pour une cause sacrée, ces humbles jeunes filles qui restent au poste du devoir, même quand on les menace de la prison! Race inférieure, vraiment qu'on ouvre l'histoire n'importe à quel chapitre, nous n'avons pas peur de la comparaison!

J'ai fini, et je résume en deux mots toutes nos prétentions. Ce que nous voulons c'est la paix, c'est la justice, c'est la liberté en ce pays libre. Ce que nous voulons, c'est d'être traités comme des frères et non pas comme des étrangers.

Ce que nous voulons, spécifiquement, c'est le droit d'enseigner efficacement à nos enfants, dans nos écoles, avec notre argent, les deux langues officielles du Canada, le français et l'anglais. Si cette demande est exagérée, qu'on nous le prouve; si elle est raisonnable, qu'on y fasse droit.

Les Martyrs de la Révolution

Le Saint Père a signé, le 26 janvier, l'introduction de la cause du martyr de Mgr du Lau, archevêque d'Arles, de deux frères de La Rochefoucauld, évêques de Saintes et de Beauvais, et de leurs deux cents compagnons, massacrés le 2 septembre 1792.

Voici quelques détails sur les atrocités révolutionnaires:

Le monastère des Carmes, situé rue de Vaugirard, et transformé en geôle pour les prêtres suspects, se cachait parmi de vastes jardins. Les échos de la révolution n'y arrivaient qu'affaiblis. Ses tristes habitants pleuraient sur les malheurs de la patrie, mais aucun d'eux ne soupçonnait toute l'affreuse vérité. Des postes de gendarmerie et de garde nationale les avaient protégés, jusque là, contre l'approche de bandes féroces qui secouaient la terreur sur la ville. M. Dulau, archevêque d'Arles; deux frères de l'illustre maison de La Rochefoucauld, l'un évêque de Beauvais, l'autre évêque de Saintes; le P. Hébert, Supérieur général des Eudistes et confesseur de Louis XVI; tels étaient, par la hiérarchie sacerdotale, les chefs de cent quatre-vingt-sept prêtres parqués dans ce cloître, entre la douleur présente et la triste ignorance de l'avenir.

Le 2 septembre, à 6 heures du soir, une cohorte de soixante sicaires, conduite par l'huissier Maillard, qui venait de commencer les massacres dans la prison de l'Abbaye, force les portes des Carmes et les referme derrière elle. Aucune résistance n'eut lieu, soit que le poste de défense ne fût pas nombreux, soit qu'il eût trahi ses devoirs.

Les assassins avaient été recrutés par Marat dans les lieux de débauche, parce qu'il fallait, pour égorger des prêtres dans un lieu saint, des hommes qui eussent perdu jusqu'au dernier scrupule du respect humain. Pour se reconnaître pendant l'expédition, ils portaient tous bonnet, cravate, gilet et ceinture rouges.

Ils prirent leurs postes en silence pour se partager les victimes.

Quelques coups de fusil, tirés à l'improviste, à travers les jardins, sur quelques vieillards qui s'y promenaient en lisant leur bréviaire, ouvrirent ce drame sacrilège. Il n'y avait point de tribunal comme à l'Abbaye, parce que l'arrêt de mort des cent-quatre-vingt-dix prêtres était parti de la Commune de Paris. On songeait qu'à vérifier le nombre, afin que nul n'échappât.

L'immensité du bâtiment, la profondeur

des charnelles, la fuite effarée des victimes cherchant partout un abri et l'approche de la nuit rendirent le meurtre plus lent. Les bourreaux formèrent un cercle autour de l'enceinte intérieure des jardins, pour resserrer peu à peu ce qu'ils appelaient leur gibier. A mesure que des malheureux tombaient, ça et là, sous la balle ou le sabre, on les traînait dans l'église, où les cadavres de tous devaient former un monceau.

L'archevêque d'Arles et les évêques de Beauvais et des Saintes, ne pouvant plus douter du sort qui leur était réservé ne songèrent plus qu'à mourir en chrétiens, en pasteurs qui offrent à Dieu leur martyre pour le salut inespéré du troupeau.

Ils se rendirent processionnellement au fond du sanctuaire.

L'évêque de Saintes, blessé dans le jardin, était porté sur les bras des lévites. On le déposa, comme une hostie, sur la plus haute marche de l'autel, entouré de respect, de prières et de larmes.

Cet acte de majestueuse résignation étonna ceux qui en furent témoins; l'attendrissement ne gagna point les cœurs avides, mais l'héroïsme désarmé leur imposa.

L'aspect de ces prêtres, psalmodiant une hymne d'agonie au pied de la croix, arrêta quelques instants les sabres suspendus, comme si les massacreurs eussent craint de voir croûler sur leurs têtes les voûtes du saint parvis.

Maillard peut-être eût reculé devant les terreurs de sa conscience; mais, pressé d'aller hâter d'autres exécutions, il venait de remettre le commandement de celle-ci à un jeune bandit, nommé Cérat, protégé de Marat et de Danton, digne d'un tel patronage.

Cérat gourmande sa meute infernale et lui donne l'exemple. Il court à l'archevêque qui bénissait ses compagnons de calvaire et lui pointe son sabre au visage.

Le prélat chancelle, mais reste debout, sans pousser un cri. Frappé d'un second coup, il s'abat sur ses genoux; percé enfin d'une pique dont le bois se rompt dans sa poitrine, il expire.

Les autres sont aussitôt hachés sur lui; leur sang lui sert de linceul.

Quand ce long sacrifice fut consommé, des tombereaux attelés de chevaux enlevés des écuries royales emportèrent au cimetière de Clamart tous ces restes méconnaissables.

Les portes des Carmes étaient assiégées par une foule hideuse que le bruit des explosions avait attirée, comme l'odeur des cimetières attire les bêtes de proie.

Cette réserve de scélérats se rua sur les tombereaux. On vit jusqu'à des femmes et des enfants ronger leur pain à la chaude vapeur qui s'exhalait des plaies; on vit des êtres effroyables danser sur la chair humaine, au chant de la *Marseillaise*, à la lueur des torches qui semblaient éclairer les avenues de l'enfer.

Après l'Abbaye, après les Carmes, après la Force, tous les autres lieux de détention devinrent tour à tour des boucheries.

Au Séminaire de Saint-Firmin, les égorgeurs accablés de lassitude, se dispensèrent de passer la revue des victimes. Ils envahirent les chambres et immolèrent les prêtres prisonniers dans une confusion qui produisit des méprises. Plusieurs assassins s'entre-tuèrent; ils avaient oublié de se munir, comme aux Carmes, d'un signe de ralliement. Il en fut de même au cloître des Bernardins.

Henriot, ancien valet, ancien escroc, ancien espion, présidait à cette partie des massacres.

Après quatre-vingt-douze heures de ces scènes, toutes les prisons étaient vides. Paris dans une stupeur ineffable, avec ses maisons closes et ses grandes rues désertes ressemblait à une ville éventrée. L'Hôtel de Ville ne s'ouvrait qu'aux déportations de sicaires qui venaient de temps en temps réclamer des bons de vivres et le paiement de leur travail. Tallien distribuait les fonds sous les auspices de Marat, qui, pour soutenir le moral de ses ouvriers, leur avait fait donner du vin dans lequel on mêlait de la poudre à canon.

Doni Marie-Bernard

La langue et le droit naturel

Nous reproduisons aujourd'hui la dernière partie du remarquable article de Mgr l'archevêque sur "La langue et le droit naturel," cet article a été publié par "l'Almanach de la Langue Française."

"Dans son récent appel en faveur de la paix,—appel basé sur la vraie fraternité humaine et si fortement commenté par la grande revue italienne la "Civiltà Cattolica"—Benoît XV demande aux organisateurs de la société de demain de tenir compte "des droits" et des justes aspirations des peuples"

Il y a, assurément, des aspirations populaires très justes en elles-mêmes, mais bornées et dominées par d'inévitables circonstances de temps et de lieu et par de légitimes situations. "L'identité de langue et de race, dit Tapparelli, les rapports d'institutions et de territoire d'une nation tendent à lui donner une unité distincte et indépendante. Mais cette tendance s'achève lentement et se développe au milieu d'un ensemble très compliqué de droits et de devoirs civils, politiques et religieux. Ceux-ci pourront faire dépendre telle ou telle nation d'autres autorités, différentes de celles auxquelles chacune devra finir par s'attacher pour obtenir sa position régulière parmi les nations. Prétendre qu'une telle dépendance ne pourra jamais être légitime, c'est abjurer toute tradition historique et toute théorie philosophique."

Il y a aussi des aspirations populaires, non seulement justes en soi, mais dont la légitimité universelle ne peut varier ni avec les conditions de la politique ni avec les vicissitudes de l'histoire. En tout temps et en tout lieu, sous toutes les latitudes et sous tous les régimes, un groupe d'hommes et de famille peut réclamer le droit de parler sa langue, de la conserver et de la cultiver en des écoles où on l'enseigne, comme il peut réclamer le droit d'accomplir tous les actes et de pratiquer tous les rites que requiert la religion véritable.

Et qu'on ne dise pas que ce droit à la langue, maintenu de façon si stricte peut venir en conflit avec les exigences de l'intérêt général. En aucun cas l'intérêt général ne saurait dicter le sacrifice d'un droit issu du sang même des peuples et des entrailles de la nature, et dont l'exercice sert admirablement à relever le niveau des traditions publiques et à grossir le trésor des lettres nationales. "La nationalité, dit encore Tapparelli, consiste surtout dans la constante unité d'association, de langue et de race, dans le développement régulier des formes et des institutions sociales, dans la délimitation du territoire. Qui ne voit qu'une nation peut obéir à une autre en conservant ces éléments, comme dans les empires de l'antiquité et du moyen âge où des peuples, souvent très différents les uns des autres vivaient sous la loi d'un seul souverain?"

La fusion des races n'est en soi nullement nécessaire à l'union des esprits et au concours des volontés dans la col-

laboration à une œuvre politique et économique commune.

Quand jadis l'invasion barbare venait d'accumuler sur le sol de l'Europe, en une masse informe et confuse, de nouveaux éléments sociaux, cette fusion, pour certains pays et dans une certaine mesure, pouvait être désirable. Il ne semble ni désirable ni partout réalisable que des races et des langues adultes, fières dans le passé, conscientes de leur force, jalouses de leurs traditions, riches de trésors séculaires et de mérites particuliers, se combinent et s'amalgament dans un mélange qui les dénature, ou que celles d'entre elles qui ont le mieux servi Dieu, et le plus honoré l'Eglise, s'effacent.

La langue que nous a léguée la France, et qui compte plusieurs siècles de culture féconde et de littérature glorieuse, répugne souverainement à un pareil sort. Elle n'entretient elle-même à l'égard des autres langues ni des desseins d'hostilité ni des visées d'absorption. Elle prétend seulement vivre et grandir selon le degré d'expansion de ceux qui la parlent et selon les formes spéciales du pays où elle a pris racine.

M. Zikler rend parfaitement nos pensées et nos sentiments, quand sa muse met sur nos lèvres, à l'adresse du parler français, ces nobles et vaillantes paroles qui sont le serment d'une race :

Je veillerai sur toi jaloux de ta fierté,
De tes titres anciens et de tes privilèges :

Son culte écartera toutes mains sacrilèges ;

Je ne soutiendrai tes droits non moins que ta beauté !

M. Onésime Chalifour, 209 rue St. Jean, Québec, reçoit les souscriptions pour la revendication des droits de nos compatriotes de l'Ontario.

Le Comité

A propos du Parisian French

Beaucoup de nos gens sont persuadés que les Français parlent beaucoup mieux que nous. Je l'ai cru moi-même jusqu'à ces derniers temps où j'ai eu l'occasion d'entendre quelques patois bourguignon.

Et il paraît que ce patois est encore du beau français comparé à une multitude d'autres patois, à peu près incompréhensibles à ceux qui n'en ont pas l'usage. Voici donc quelques échantillons écrits selon l'orthographe de la prononciation.

Quoi qu'te va-pour-où vas tu.

Vin migi—Viens manger.

Choupe ton père—Appelle ton père.

La maraude est queute—Le dîner est cuit.

J'pieuche l'horto—Je pioche le jardin.

Mige des tapines—Mange des pommes de terre.

J'ons ben deurmi—Nous avons bien dormi.

Un grand gouillas—Un grand bourbier.

F'm coupi l'dou—Il m'a coupé le doigt.

Tinteu suates pi—Tiens toi sur tes pieds.

J'mécorché la piau—Je me suis écorché la peau.

Vin-tu ? Vin don—Viens-tu ? Viens donc.

C'ment qui va—Comment vas tu, etc. etc.

Imaginerais-tu un Canadien qui aurait un pareil langage ? Et que dirait de nous la race supérieure ?

CANADIEN

Un fait intéressant

M. Jean-Charles Magnan dans son intéressant rapport sur les jardins scolaires, écrit :

J'ai le plaisir de noter ici un fait intéressant : les Frères de l'Instruction chrétienne ont établi, à leur Noviciat de Laprairie, un jardin botanique d'expérimentation où les futurs Frères instituteurs ont pu étudier pratiquement l'agriculture. On y a fait des expériences avec différentes céréales et des légumes, etc. C'est un vrai jardin scolaire modèle où chaque novice a travaillé et suivi les diverses expériences agricoles qui y ont été faites. Cet enseignement est des plus pratiques et cet exemple mérite d'être suivi.

Contre la pornographie

Les sectaires et les impies sont plus actifs que jamais. La vue du réveil catholique qui se produit surtout au sein des soldats, les font rager. En Italie comme en France, ils se mettent à l'œuvre pour combattre l'influence de la religion.

A ce propos la *Semaine Religieuse* de Québec, cite ce beau geste du généralissime italien Cadorna, un catholique :

Ce général a adressé aux commandants de corps d'armée, une circulaire les invitant à réprimer la diffusion des publications pornographiques parmi les soldats, ce que la circulaire appelle une "forme honteuse de la spéculation". Elle recommande à tous les officiers, surtout à ceux qui président à la distribution de la correspondance, de faire cesser une "pareille ordure nuisible à la dignité de l'armée et à ses énergies morales qu'il faut, aujourd'hui plus que jamais, conserver intactes et fortes".

SUCRERIES-ÉCOLES

Du *Journal d'Agriculture*

Convaincu de la nécessité d'encourager notre industrie nationale du sucre et du sirop d'érable et d'en provoquer tout le développement qu'elle mérite tout en en améliorant les produits, l'hon. J. Ed. Caron, Ministre de l'Agriculture, a organisé quatre sucreries écoles, dans lesquelles on enseignera les meilleures méthodes de fabrication du sucre et du sirop d'érable, et tout ce qui se rapporte à la mise de ces produits

sur le marché.

Ces quatre Sucreries-Ecoles sont situées à Beauceville, comté de Beauce ; à Ste-Louise, comté de l'Islet ; à la Minerve, comté de La Belle ; et à St-Casimir, comté de Portneuf.

La sucrerie de Beauceville, dirigée par M. Bolduc, pourra recevoir environ 6 élèves ; celle de la Minerve, dirigée par M. Lefebvre, pourra recevoir une dizaine d'élèves ; celle de Ste-Louise, sous la direction de M. Dupuis pourra loger une dizaine d'élèves ; et celle de St Casimir, sous la direction de M. J. A. Tessier, pourra recevoir huit élèves.

Les jeunes gens qui désirent suivre les cours qui vont se donner très prochainement, pendant la saison du sucre doivent se hâter de donner leurs noms et adresses à l'honorable Ministre de l'Agriculture, à Québec, car, comme on vient de le dire, le nombre des élèves qui seront admis à ces sucreries-écoles est très limité.

Oui ou Non ???

L'Eglise n'a-t-elle pas arraché l'humanité à la barbarie ?

N'est-elle pas intervenue dans le gouvernement de la Société pour nous diriger dans la voie du progrès et de la civilisation ?

Toutes nos peines physiques et morales n'ont-elles pas excité sa sollicitude ?

Ce que nous sommes comme peuple ne le devons-nous pas uniquement à l'Eglise ?

N'est-ce pas sa mission de nous conduire, instruire, éclairer, consoler ?

Que serait le peuple canadien-français sans son Clergé ?

N'a-t-il pas été de tout temps l'intrepide défenseur de nos droits ?

Pour promouvoir nos intérêts de race, ne pouvons-nous pas le consulter et suivre ses conseils ?

N'est-il pas vrai que notre Clergé a toujours encouragé la culture et la colonisation ?

N'est-ce pas le prêtre qui est le meilleur colonisateur ?

Et si nous voulons faire de la vraie colonisation pourquoi ne pas nous adresser au Clergé ?

Qui, mieux que lui, pourra en faire une organisation sage, prudente, dévouée ?

Et par Clergé, faut-il entendre seulement quelques prêtres ?

Ne devons-nous pas demander que tout le Clergé, y compris surtout l'épiscopat, se mette à la tête du mouvement ?

N'aurions-nous pas alors la force unie au droit ?

Qui parlera contre la colonisation quand tous et chacun en bénéficieront ?

Avons-nous réellement pensé que la colonisation était une œuvre essentielle-religieuse ?

Que, comme telle, elle a droit à toute la sollicitude de nos maîtres spirituels ?

Que sous la conduite de nos évêques nous saurons faire notre devoir de citoyens ?

Et que le devoir du citoyen est de travailler à la prospérité du pays ?

Qui pourra douter que la colonisation de la Province de Québec n'est pas le vrai progrès, la vraie richesse, la vraie prospérité du pays ?

Qu'elle est la conclusion qui s'impose ?

La formation d'un conseil de Colonisation comme nous avons un conseil de l'Instruction publique, opérant des miracles de bienfaits en dehors de toute préoccupation d'ordre politique.

Aux grands maux, les grands remèdes.

FRANC

Ce Scandale

Nous avons, paraît-il, causé scandale.

Pourquoi?

Simplement parce que nous ne voulons pas d'inspecteur de Caisses payé par l'Etat, et partant sa créature.

Nous concevons que la chose puisse sembler étrange à quelques uns. Il faut même s'attendre à cela.

En ces jours d'égoïsme, de veulerie et d'avachissement, où l'on ne compte que sur le pouvoir public pour tout faire et pour tout payer, ou ne peut entreprendre "un pouce carré" de route, ou clouer deux planches ensemble sans aller bêtement s'attacher à la charette étatique, rien ne peut plus nous surprendre.

Nous savons bien que nos idées ne cadrent guère avec la mentalité actuelle. Que voulez-vous?

Il faut bien voir ce qui se passe ailleurs.

Et pourquoi tenter ici inutilement des expériences qui misérablement ont échoué dans les pays d'Europe?

Devant les faits qui se sont passés là-bas il n'y a pas de "désir" de picotin qui tiennent.

Ecoutez ce que dit M. H Wolff sur l'intervention directe de l'Etat dans le crédit coopératif. C'est instructif:

Il est intéressant écrit-il, de signaler la différence du sort qu'ont eu, d'un côté, les institutions de prêt véritablement coopératives, alimentées et administrées par ceux au bénéfice desquels elles sont organisées, et, de l'autre, celui des institutions d'un caractère différent qu'elles fussent étatiques ou philanthropiques, quelques parfaites qu'en fussent la conception et l'organisation.

Un exemple frappant est celui de l'Alsace:

En prenant possession de cette province nouvellement conquise, le gouvernement allemand y constata que le "Crédit" populaire n'était pas pourvu d'organe propre à sa satisfaction, et que, d'un autre côté, des millions de marcs, provenant soit des banques d'épargne, ou encore des fonds communaux, étaient oisifs dans les tiroirs.

Avec beaucoup d'à propos, semble-t-il, et une sollicitude inspirée par des motifs élevés, il organisa des "banques populaires" de prêt au moyen desquelles ces fonds disponibles devaient être prêtés aux paysans et aux travailleurs à des conditions faciles.

Toutes les précautions imaginables furent prises: et cependant le résultat pratique fut "à peu près nul."

Il y a quelques années, Raiffeisen planta l'une de ses banques coopératives de prêt sur le même sol.

En moins de cinq ans, il y avait 73 de ces banques au lieu d'une.

Lorsqu'en 1892, je visitai M. Chevreton le président du Comité Provincial à St. Hyppolite, il y en avait 126, toutes prospères, faisant des opérations considérables tant sous forme de prêts que de dépôts encaissés.

Depuis lors, le nombre de ces banques s'est accru dans une très large mesure.

Jamais semence n'est tombée sur un sol plus fertile que celui sur lequel la graine étatique avait à peine germé."

Cette expérience est-elle assez probante?

Au reste, parmi les dirigeants des vingt et quelques mille membres des Caisses Populaires, ceux qui ne pensent pas de même peuvent se compter sur les doigts d'une

seule main, et encore il y en aurait de reste... Et ceux-là ne comprendront jamais le premier mot de la véritable coopérative.

Il sera toujours facile de les scandaliser.

J. St. Laurent

La peine de mort est-elle un meurtre ?

Dans un solide article—*la Revue Dominicaine*, livraison de mars— le R.P. Forest O.P. réfute le discours insensé prononcé aux Communes, à Ottawa, par M. Bickerdike sur l'abolition de la peine de mort.

La partie de l'article qui répond à cette question: *la peine de mort est-elle un meurtre?* est à citer:

"La peine capitale, déclare M. Bickerdike, est un crime commis sous la sanction de la loi et, au point de vue de la morale, inexcusable. Tous ceux qui y participent portent la responsabilité du sang versé, depuis le juge jusqu'au bourreau et même jusqu'à la nation entière qui permet de telles choses."

On est presque tenté de se demander si M. Bickerdike s'est bien rendu compte de l'énormité de son affirmation. S'il eût dit La peine capitale, justifiable aux époques de barbarie, alors que la rudesse des mœurs appelait la rigueur du châtement, doit disparaître du code des nations civilisées, comme un moyen suranné de répression; il eût avancé là une thèse déjà bien contestable, et il se fut sans doute trouvé quelqu'un pour lui faire observer qu'il y a et qu'il aura probablement toujours, non seulement dans les bas fonds de la société mais même au plus haut de l'échelle sociale, une certaine catégorie, chez qui les instincts indestructibles de cruauté ou de vengeance ont besoin d'être tenus en respect par la crainte salutaire de la mort. Toutefois, placée sur ce terrain, la question, comme nous venons de le dire, devenait une question de fait et partant une question librement discutable. Mais, dire que "la peine capitale est un meurtre" et que "l'Etat qui l'emploie se constitue meurtrier" voilà une affirmation autrement grave, puis qu'elle condamne comme criminelles les lois de toutes les nations antiques et celles d'un grand nombre de nations contemporaines, celles que dicta la sagesse païenne et celles qu'inspira l'esprit chrétien.

De plus, quand voulant justifier son assertion, il ajoute "que notre pays n'a pas plus de droit qu'un simple particulier de mettre à mort qui que ce soit pour se venger du crime commis", il manifeste là une conception de la société tout-à-fait étrangère à celle que les nations chrétiennes de l'Europe avaient défendue jusqu'au dix-huitième siècle. On nous pardonnera de ne pas laisser passer, sans la refuter, cette affirmation de M. Bickerdike; car, peu à peu des idées comme celle-là finissent par pénétrer dans la masse des esprits cultivés, et, pour n'avoir pas su défendre les abords de la forteresse, on s'aperçoit un jour que l'ennemi est dans la place.

Il y a, nous le concédons, toute une école qui soutient que la société ne fut, à l'origine, qu'un contrat librement consenti entre des individus jusque là isolés, et que, partant, elle n'a de droits que ceux que l'individu peut et veut bien lui concéder.

C'est l'école matérialiste et athée de nos

jours, continuateur des encyclopédistes du dix-huitième siècle et des révolutionnaires du dix-neuvième. Ce n'est pas la nôtre. Nous, nous en tenons à la vieille doctrine de l'Eglise catholique, autrement solide, autrement rationnelle, autrement en harmonie surtout avec les exigences de notre nature. D'après celle-ci, la société n'est pas fondée sur la volonté éternelle de Dieu. Elle a son origine dans la nature même de l'individu, impuissant à poursuivre seul sa fin, et à atteindre, sans le secours de ses semblables, au plein épanouissement de son être. Voilà, d'après nous, le fondement de la société. Elle n'est pas née de la volonté de l'homme, mais des besoins les plus profonds, des aspirations les plus impérieuses de sa nature. Elle est donc d'origine divine comme notre nature même. Ce n'est pas tout. La société, née en dehors de la volonté de l'individu le domine et le dépasse de toute l'universalité de sa fin. Elle a des droits supérieurs à ses droits, une autorité maîtresse de toutes les libertés. Dès lors, le châtement infligé par l'Etat n'est pas, comme la vengeance individuelle, une oeuvre de haine, c'est, au contraire, une oeuvre de haute justice; ce n'est pas, non plus, la conjuration instinctive et aveugle de tous les intérêts et de toutes les peurs contre la menace perpétuelle du crime, c'est la victoire, voulue par la nature et par Dieu, de la volonté universelle, gardienne de tous les droits et de toutes les libertés, sur la volonté particulière pervertie qui se permet de les violer.

Dès lors, se demander si l'autorité a le droit, pour sauvegarder le corps social, de mettre à mort quelques-uns de ses membres qui sont une menace perpétuelle pour les autres, c'est se demander si l'individu a le droit, pour sauver sa vie, de faire amputer le membre gangrené qui va le perdre; et la réponse ne fait pas de doute. Dieu le maître absolu de la vie, en donnant à la société une fin, a dû lui donner, en même temps les moyens pour l'atteindre, et si, à certaines époques au moins, la peine de mort est un moyen indispensable, il ne fait pas de doute que la société a le droit de l'employer. Pour résumer en un mot: la peine de mort n'est pas un meurtre, c'est un moyen de répression, dont l'utilité peut varier selon les conditions éternellement changeantes des pays et des temps, mais dont la légitimité, basée sur le droit de la société d'atteindre sa fin, durera aussi longtemps que la société elle-même.

Quand à ce que M. Bickerdike ajoute, à savoir: "qu'il n'y a pas dans les Ecritures un mot qui commande la peine capitale, c'est que M. Bickerdike est assez peu familiarisé avec la Bible. Dans le code dicté par Dieu lui-même à Moïse, il n'y a pas moins d'une dizaine de crimes pour lesquels il réclame le sang du coupable. Le Nouveau Testament, qui était venu abroger tant de choses n'a pas abrogé le pouvoir qu'a la société de venger par le glaive le droit outragé, et la justice violée. C'est ce que saint Paul affirme, au chapitre treizième de son Epître aux Romains. La peine de mort n'est donc pas, comme le prétend M. Bickerdike, l'usurpation d'un droit divin, mais l'emploi, légitimé par la raison et sanctionné par Dieu, d'un moyen de répression demandé par la fin même de la société.

Dans ses nouvelles du jour le *Toronto Daily News*, 28 février, annonce que le Prince de Galles a été initié dans une loge maçonnique.

Chemins de Colonisation, terres colonisées, et lettres patentes

(du Canada 1er mars 1916.)

Cet article du "Canada" nous porte à croire que la colonisation de notre Province est florissante; qu'un grand effort a été fait de la part du gouvernement pour promouvoir cette oeuvre sociale; que nos gens peuvent enfin avoir accès facile à nos terres, que nous pouvons mesurer l'intensité du mouvement de colonisation, aux sommes dépensées pour les chemins de colons et par le nombre de patentes émises.

C'est une erreur que l'on pourrait rectifier en faisant le décompte des argents dépensés exclusivement pour la confection des chemins de colons et ceux qui sont allés dans le gousset de municipalités parfaitement organisées pour confectionner ou améliorer leur voirie.

En faisant une investigation minutieuse des lettres patentes, on trouverait facilement aussi qu'un bon nombre ont été accordées pour des lots prédestinés aux marchands de bois exclusivement. Soumettre les rapports des gardes forestiers à un examen scrupuleux, révélerait que les progrès de la colonisation chez nous, ne sont pas consolants; que le pillage de nos forêts se fait à la barbe de nos officiers publics par le grand commerce; que le vrai colon ne jouit pas des faveurs de l'administration; que les chemins de colons proprement dits ne reçoivent que les miettes des subsides; que beaucoup de ces chemins en sont sévèrement totalement.

Les grands journaux à la dévotion du Gouvernement ne savent rien de ces questions, de même que la plus grande partie des fonctionnaires sont facilement trompés par la rouerie séculaire des marchands de bois.

Pour bien juger une cause il faut la bien connaître, et celle de notre colonisation est embrouillée à plaisir depuis toujours.

Les colons qui lisent des rapports comme celui publié par le *Canada* sur l'intensité du développement de la colonisation chez nous et de l'aide apportée à leurs voies de communications ont l'occasion, une fois de plus de dire: On en parle beaucoup pour n'en pas faire.

Un Ami Du Colon

UNE EXCELLENTE OCCASION

Plusieurs de nos amis sont d'avis que la *Vérité* n'est pas assez connue et lue.

Pour répondre d'une façon pratique aux diverses suggestions qui nous sont faites, nous proposons l'offre suivante à ceux qui s'intéressent à notre oeuvre:

Nous accorderons un an d'abonnement soit une valeur de \$2.00 à tous ceux qui nous feront parvenir cinq nouveaux abonnements d'une piastre.

On sait que nous laissons l'abonnement à \$1.00 pour la première année; payable d'avance.

Nos amis dévoués auront ainsi une excellente occasion de pouvoir régler leur souscription sans bourse délier, tout en travaillant efficacement à la diffusion de notre journal.

L'appel d'un Anglais

Dans une lettre qu'il vient de rendre publique, Sir Joseph Pope, sous-secrétaire d'Etat du Canada, a déclaré catégoriquement que les Canadiens-français sont dans les limites de leurs droits en s'opposant au règlement scolaire No.17. On prêche dans cette lettre l'union devant le danger.

"Les Canadiens-français n'attaquent personne, dit Sir Joseph Pope. Ils demandent seulement qu'on les laisse tranquilles et qu'ils continuent à enseigner à leurs enfants leur langue maternelle sans être en butte à toutes sortes de restrictions vexatoires.

Il ne saurait y avoir la moindre incompatibilité, en effet, entre le plus entier dévouement à la couronne britannique et l'attachement bien naturel et digne de louange que l'on professe pour son parler national.

Si un Canadien-français veut élever ses enfants dans sa propre langue, qu'est-ce que cela peut bien faire, qu'il demeure sur la rive droite ou sur la rive gauche de l'Ottawa? On entend répéter souvent que la politique des autorités provinciales est inspirée par le désir de servir les meilleurs intérêts de la classe canadienne-française, laquelle est menacée de grandir dans l'ignorance de la langue anglaise. Bien au contraire, les Canadiens-français sont des plus prompts à se familiariser avec les deux langues et sous ce rapport nous devrions avoir honte de notre ignorance. L'individu qui a inventé ce prétexte est sans aucun doute un drôle de la plus belle eau.

Je dis que les Canadiens-français sont les meilleurs juges de leurs besoins, et leurs prétentions ne me semblent que raisonnables. Ils ne refusent pas d'apprendre l'anglais. Et maintenant, les enfants canadiens-français seraient empêchés d'employer le français de peur qu'ils ne soient élevés dans l'ignorance de l'anglais! Quelle est donc cette stupéfiante effronterie! Et encore plus impudent est le plaidoyer que l'on fait quelquefois lorsqu'on prétend que le français ne saura jamais de plus grands avantages que la langue parlée par les Galiciens, les Ruthènes, les Doukhobors ou encore les Polonais et autres races intéressantes qui ont émigré au Canada, ces années dernières. Comme si les Français n'étaient pas dans le pays qu'ils ont arraché à la sauvagerie et qu'ils ont habité et déve loppé pendant 300 ans et au-delà, bien avant ces nations hétérogènes qui nous sont arrivées de l'Europe orientale.

Est-ce que la province d'Ontario n'a pas grandi suffisamment pour mettre de côté maintenant et pour toujours toutes ces persécutions de races qui reviennent périodiquement? Qu'est-ce que cela peut bien faire à un citoyen de langue anglaise que l'instituteur canadien-français dans les écoles de Guigues se serve de la langue française pour parler à ses élèves? Pourquoi ne pouvons-nous pas nous départir de cet esprit de persécution à l'égard de ceux qui ne pensent pas entièrement comme nous, et consacrer plutôt nos forces réunies d'abord, à écraser l'ennemi qui est à nos portes, et ensuite travailler à augmenter cet héritage intellectuel et matériel que nous ont légué nos ancêtres?"

HONNEUR A RIMOUSKI

La Ville de Rimouski a officiellement adopté des résolutions de protestation contre la persécution qui sévit dans Ontario et d'encouragement à l'adresse des vaillants et courageux compatriotes qui défendent la langue française et les écoles catholiques.

La paroisse de l'Assomption, suivant l'exemple du village, a voté la prohibition par 90 voix à zéro.

Le blocus d'Ontario

Les marchands de la région de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean viennent de nous donner un bel exemple, en s'engageant sur l'honneur et par écrit à ne plus faire affaires avec les maisons de commerce d'Ontario.

Voici le texte de la lettre envoyée par nos marchands patriotes aux commerçants en gros de la province boche.

A la Maison X.

Toronto, Canada.

Messieurs,

Les soussignés, clients de votre maison dans la région de Chicoutimi et du Lac St. Jean, province de Québec, n'ont qu'à se féliciter de la probité et de la loyauté avec lesquelles ils ont été servis chez vous et ils aiment à croire que les directeurs de votre compagnie entendent et pratiquent le "Fair Play" britannique avec la même générosité que les Anglais de la vieille Angleterre.

Malgré que votre maison ne nous ait jamais fourni de catalogues en français, nous n'en avons pas moins continué à acheter chez vous. C'est bien là une preuve que non-seulement nous comprenons l'anglais mais encore que nous savons l'écrire et le parler. Cependant, aujourd'hui que le gouvernement et les tribunaux de votre province paraissent si bien s'entendre pour proscrire la langue française et priver les Canadiens-Français de leurs droits scolaires nous serions indignes d'être les compatriotes des véritables Anglais, si nous ne protestions de toutes nos forces et par tous les moyens légitimes à notre disposition, contre les persécutions injustes et déloyales dont les Canadiens-Français sont actuellement les victimes dans l'Ontario.

C'est pourquoi les soussignés s'engagent en honneur et sous leur signature, à cesser toutes relations avec les maisons d'affaires de l'Ontario, tant que les Canadiens-Français de cette province n'auront pas obtenu justice.

Marqué au front

L'odieuse attitude du gouvernement manitobain Norris contre la langue française a porté un coup à l'esprit de parti au sein des libéraux. Plusieurs députés canadiens français sont fièrement sortis des rangs.

M.P.A. Talbot, député de la Vérandrye, élu comme partisan du gouvernement, a renié son parti. Il a parlé avec une grande violence, désignant le premier ministre Norris comme un traître. "Cet homme, dit-il a permis aux Canadiens français d'espérer que leurs droits seraient respectés; maintenant, il est prêt à consentir à une iniquité. Quelques uns ont félicité le gouvernement sur le courage qu'il montrait en abordant cette question. Mais c'est plutôt quand il défend une faible minorité contre l'oppression, qu'un gouvernement montre du courage. Dans le cas présent il fait preuve de lâcheté, en s'attaquant à une infime minorité."

Surement il y a quelque chose de changé chez nous. Un magnifique reveil national s'accomplit sous l'effet de la persécution. Enfin l'esprit de parti s'efface devant les intérêts religieux et nationaux.

Que les persécuteurs continuent et bientôt il n'y aura plus parmi les nôtres des rouges et des bleus, mais seulement des Canadiens français unis, formant un bloc d'airain contre le quel tous les efforts des persécuteurs et des fanatiques assimilateurs viendront se briser.

BENOIT XV ET LE TIERS-ORDRE

Le 12 décembre, plus de seize cents Tertiaires franciscains étaient reçus en audience par le Saint Père dans la salle royale du Vatican.

En réponse à l'adresse des Tertiaires le Pape prononça un discours qui débuta par ces paroles:

"Ce n'est pas une nouveauté que sur la chaire de Saint Pierre vienne s'asseoir un fils du Pauvre d'Assise. Les trois derniers Pontifes, nos prédécesseurs, étaient aussi membres du Tiers-Ordre de Saint François; mais seul, croyons-Nous, Nous pouvons Nous glorifier d'avoir reçu l'habit et la corde du Tiers-Ordre des mains du Directeur de la Fraternité del'Ara-Coeli.

Mardi-gras

Nous faisons nôtres les justes et opportunes remarques suivantes de l'Action Catholique:

Nous croyions que le fiasco qui avait couronné la dernière célébration du Mardi-Gras à Québec avait mis fin pour toujours à cette manifestation ridicule, mais voici que cette année, en pleine crise, en pleine guerre, Québec va fêter de nouveau les masques, le Mardi-Gras.

On espère même réunir pour la grande parade, quatre mille mardi-gras, quatre mille individus, jeunes gens et jeunes filles, libertins et innocents, indifféremment exposés sous l'anonymat des dominos à tous les dangers d'une promiscuité immorale; eh bien non! c'est du bluff; c'est de la réclame; nos familles québécoises sont trop bien éclairées sur les devoirs des parents chrétiens pour permettre à leurs enfants d'aller en si grand nombre, sous prétexte de réjouissances, prendre part à des manifestations aussi ridicules que dangereuses.

Il n'y aura pas quatre mille mardi-gras dans cete parade et les enfants qui y prendront part, et les parents qui le leur permettent sont classés d'avance.

Le respect de la morale est plus important que la variété des masques grimaçants.

Ontario contre l'alcool

Il semble décidé que l'alcool va recevoir son coup de grâce dans Ontario.

La presse annonce que la question de la prohibition va primer toutes les autres lors de la session qui va s'ouvrir incessamment à Toronto.

Une requête portant 800.000 signatures va être présentée au gouvernement; les requérants demandent que la question de la prohibition soit soumise au peuple.

Ici, on a décidé de maintenir le régime alcoolique.

Pour nos législateurs, la prohibition est une question tout à fait secondaire.

On dirait même que l'alcool est à leurs yeux, une source de bienfaits et de richesse pour notre peuple.

Pourtant, à moins d'être de grosses buses ou des complices des profiteurs de l'alcool, on sait parfaitement que la boisson est un fléau et qu'elle est la source de la plupart de nos maux.

Nous devrions avoir honte à Québec de se faire faire la leçon sur la question de la prohibition par le gouvernement boche de Toronto.

BOYCOTTONS - LES !

La *Sentinel* et d'autres journaux fanatiques d'Ontario, se moquent des menaces de boycottage proférées par les Canadiens français.

L'organe des Jaunes écrit:

"Le boycottage commercial proposé par quelques chefs bilingues n'effraiera ni les marchands, ni les manufacturiers entrepreneurs de langue anglaise. La clientèle canadienne-française n'est pas de tant de valeur aux manufacturiers d'articles de haute qualité."

Si la clientèle canadienne n'est pas de tant de valeur, pourquoi alors notre province est-elle envahie par les agents et les produits d'Ontario?

Allons Canadiens-français, répondons aux insolences de la *Sentinel* en boycottant énergiquement les produits d'Ontario.

Un bon mouvement

On nous félicite chaudement sur la belle apparence typographique de la *Vérité* depuis quelques semaines. Nous en sommes très heureux.

Nous croyons devoir faire part à nos lecteurs que nous avons dû, pour outiller notre atelier d'une façon moderne, encourir de fortes dépenses. Seulement notre machine linotype, avec son outillage, nous coûte près de \$2,000.

Nous comptons donc pour parvenir à payer ces dépenses énormes pour notre modeste budget, sur l'encouragement des amis et lecteurs de la *Vérité*. Cependant, nous ne demandons aucun don extraordinaire, ni aucune faveur: Que tous paient leur souscription régulièrement, c'est-à-dire d'avance; que les retardataires surtout se mettent sans délai en règle avec notre administration et nous pourrons faire face à toutes nos obligations, sans trop de soucis et sans aucun regret d'avoir fait subir une toilette neuve à notre pauvre petit journal.

LETTRE DE MGR. LAROCQUE

S.G. Mgr. Paul Larocque, évêque de Sherbrooke vient de publier une lettre circulaire à son clergé dans laquelle il décrit la situation faite à nos compatriotes d'Ontario et implore ses fidèles de venir en aide aux persécutés.

PLUS INSTRUITS

Dans sa belle lettre au persécuteur Ferguson, le Dr. Foran, un ami de la cause bilingue souligne ce point:

"Nous trouvons 20 Canadiens-français parlant couramment l'anglais contre un seul citoyen canadien de langue anglaise essayant d'obtenir une connaissance même secondaire de langue française."

Comme le dit le Dr. Foran, mué donc de persécuter les Canadiens français pour les forcer à apprendre la langue anglaise; dans Ontario tous, presque tous apprennent l'anglais et le parlent.

La Colonisation

Les Devoirs de la classe dirigeante

(Suite et fin)

Et par ce moyen très simple nous préserverons notre nationalité de toute atteinte; nous lui donnerons la force dont elle a besoin pour accomplir de grandes choses, les desseins de Dieu; nous ne pouvons perdre de vue que nous avons été tirés de la France, de la France, fille aînée de l'Église; que notre mission est ici, identique à celle que la France a reçue en Europe. Il est clair que nous avons répondu déjà à l'appel des hautes vocations.

C'est la Province de Québec qui a pu fournir ses prêtres à nos émigrés des États-Unis; à ceux des nôtres qui ont voulu tenter la fortune dans les provinces de l'ouest. Nos prêtres sont déjà dans les rangs de ces chevaliers intrépides, les fées de Mgr Lavergne, les P.P. Blancs d'Afrique au nombre de vingt-cinq; toute une légion de vaillantes filles canadiennes sont devenues apôtres, je veux parler des Soeurs Blanches d'Afrique. Un autre essaim de religieuses canadiennes françaises sont à soigner le lépreux quelque part en Asie. Et l'apostolat chez nous n'est qu'à son début. Le dévouement de nos prêtres est une chose si naturelle et si commune qu'il passe généralement inaperçu.

Nous ne pouvons donc pas nous désintéresser de la Colonisation de la Province de Québec. Peuple catholique, réputé le plus catholique du monde, nous savons que noblesse oblige et dans les grands événements qui bouleversent le monde, nous saurons voir la cause réelle des larmes et du sang qui inondent l'Europe. Nous saurons discerner les avertissements que Dieu donne au monde entier par ce fléau terrible et nous verrons que les nations comme les individus ne peuvent pas renier impunément leur vocation. La France surtout qui a fondé la colonie française du Canada d'où nous sommes sortis, la France dis-je doit être un exemple à méditer pour notre instruction. Déjà au dix-huitième siècle, le gouvernement de la Convention avait décrété le célibat des prêtres et religieux, refusant ainsi à Dieu la dime humaine. La raison donnée à cette loi absurde était que le célibat religieux privait la nation de soldats. La réponse de Dieu à cette sacrilège profanation de la virginité religieuse fut apportée par Napoléon Ier qui par ses guerres fit tuer dans moins de vingt ans, au moins deux millions de soldats français. Dans ces dernières années, un autre gouvernement français s'inspirant lui aussi des doctrines anti-chrétiennes, fait la guerre à l'Église et veut tarir la source des vocations ecclésiastiques et religieuses. Nous assistons actuellement à la réponse de Dieu et pourrions-nous compter les victimes que cette guerre aura faite parmi les fils de la France?

Par la désertion du sol, nous pouvons dire que nous empêchons le recrutement de vocations religieuses ecclésiastiques. C'est au sein de la population rurale que Dieu se plaît à trouver la plus grande partie de ses apôtres. La terre produit non seulement les vocations religieuses; C'est de son sein aussi que sortent, en général, nos hommes éminents, ceux qui font leur trouée dans la société: commerçants, industriels, financiers et intellectuels de tout grade. C'est la terre qui fournit un esprit sain dans un corps sain. Donc en enrayant la désertion des campagnes par la colonisation, nous cultivons non seulement notre sol, mais nous cultivons en l'agrandissant la pépinière d'hommes illustres qui seront la gloire et le salut du pays, qui sauront faire les grandes oeuvres pour la gloire de Dieu. C'est par ce moyen que l'influence française et catholique rayonnera non seulement sur l'A-

mérique du Nord, mais dans le monde entier.

Il est bien certain, messieurs, que tout citoyen doit être animé du désir de se rendre utile à la société. Tous, nous devons selon notre position sociale, joindre la somme de nos efforts à l'effort commun, personne ne doit se croire affranchi de ce devoir; C'est ce qu'on appelle le patriotisme. Et si aucun de nous ne doit se désintéresser de nos oeuvres sociales en général, n'est-il pas clair que ceux d'entre nous qui ont reçu fortune, instruction et intelligence sont l'élite de la société, ceux qu'on désigne par cette formule consacrée de *classe dirigeante*.

Si aucun citoyen ne peut s'affranchir de ses devoirs civiques, il est bien sensé de croire et facile à comprendre que la classe dirigeante doit envisager ses devoirs avec joie et amour. Se dépenser un peu pour le peuple, se pencher sur sa souffrance; lui alléger le lourd fardeau de ses peines, n'est-ce pas donner un peu de son coeur? Et c'est en quoi consiste le devoir de la classe dirigeante.

Pour cette tâche qui nous est imposée par Dieu, la France nous fournit encore un exemple frappant. La société française du dix-huitième siècle a négligé ce devoir et par cette lâcheté a favorisé l'éclosion du socialisme, la Révolution. La doctrine anti-sociale du socialisme s'est répandue dans le monde entier. Nous-mêmes ici, au Canada nous en recueillons les fruits amers. Notre classe ouvrière imbue de cette doctrine néfaste est un sujet de troubles profonds qui minent la prospérité nationale.

Les unions ouvrières établies sur des principes de haine pour le patron sont un profond désordre social. Nous devons travailler au bien de la classe ouvrière et rétablir l'équilibre entre patrons et ouvriers par l'amour et l'estime les uns des autres. J'ai connu les fondateurs de l'International à New-York; ceux qui ont fait germer ces théories révolutionnaires ceux qui ont donné comme signe de ralliement ce cri diabolique—Ni Dieu, Ni Maître—J'ai vu pendant une dizaine d'années le travail de sape de ces énergumènes dans le pays de toutes les libertés; mais je n'avais jamais pensé que de tels désordres pouvaient s'introduire aussi vite et surtout aussi facilement au sein d'une population si foncièrement religieuse qu'est celle de notre pays. Tout cela s'est fait parce que les ouvriers du Père de famille dormaient. Aujourd'hui le réveil est pénible mais il ne faut pas désespérer. Plus la tâche est ardue, plus le travail doit être rude.....

Et cette question de socialisme peut aussi être combattue efficacement par la colonisation de nos terres. La désertion des campagnes a favorisé dans une large mesure l'agrandissement des villes et le péril croit en raison de la fièvre des grandes agglomérations urbaines. Le socialisme dans les campagnes a un caractère bénin; c'est la ville qui est la serre-chaude de ces utopies mortelles. Par la facilité que l'on donnera à l'accès de nos terres de la couronne, nous rétablirons aussi l'équilibre rompu entre la ville et la campagne sans compter que l'adifficulté de la vie provenant du même désordre sera diminuée et enfin ramenée à l'état normal.

Ainsi donc, messieurs, tout doit nous encourager à l'étude d'abord de cette question de colonisation. L'étude sera suivie de l'action. L'opinion publique éclairée, guidera le gouvernement aux réformes utiles pour ce qui concerne le colon. Quand on persévère à vouloir on a la clef du succès, parce que rien ne peut résister aux efforts persévérants de la volonté.

Quelques mots maintenant au sujet de la vallée Matapédia. C'est une région magnifique des plus propre à la culture, à l'élevage donc à l'industrie laitière. On est surpris et peiné en même temps de constater que la colonisation n'ait pas été poussée avec vigueur dans cette partie de la province de Québec. Nulle crainte à entreprendre de ce côté pour l'avenir du colon. Un sol profond à peu près exempt de pierres, terre d'une fertilité incontestable et

incontestée. Pays bien arrosé, la colonisation pourra compter dans cette région sur le meilleur succès. Terres à vendre et terres à prendre. Il y en a là pour tous les goûts et pour toutes les bourses, même celles dont les doublures se touchent. La vallée Matapédia est traversée dans toute sa longueur par le chemin de fer de l'Intercolonial. Les paroisses échelonnées sur le parcours de cette voie ferrée ne possèdent que peu ou pas de terres à prendre mais dans les concessions de ces paroisses un vaste champ est offert à l'activité des bras canadiens-français. Je pourrai mettre au défi quiconque veut de la bonne terre, facile à faire et facile à travailler de ne pouvoir trouver ce qui lui convient. Les pères de famille, comme les jeunes garçons qui veulent vraiment faire oeuvre utile pour eux comme aussi pour le pays, doivent regarder dans notre province ce que la Providence leur a mis en réserve avant de s'expatrier hors de chez nous. Que tous soient bien convaincus que nulle part on est mieux que chez nous.

Remerciant les R.R.P.P. de leurs hospitalités et vous, mes amis, de la bienveillante attention que vous avez apportée à cette causerie de famille, au lieu de vous dire adieu, j'aime mieux me risquer à vous dire, au revoir!

La Colonisation

QUESTIONS ET REPONSES

Comme complément de ce qui précède, qu'est-ce donc qu'un colon?

Le colon est l'ouvrier qui se dévoue à la tâche nationale. Sciemment ou non, c'est l'homme du devoir; c'est le continuateur de nos traditions, le reproducteur d'énergie physique et morale; c'est sur lui que repose l'avenir du pays, l'espoir de la race.

C'est le porte drapeau de nos droits imprescriptibles au sol. C'est aussi l'héritier héroïque de l'héritage ancestral. C'est le colon qui a reçu la bénédiction et les promesses de l'Auteur de la vie. De la vie individuelle comme aussi celle de la nation.

Le colon est le soldat du front, l'éclaircur qui prépare la marche des autres bataillons.

Le colon d'aujourd'hui, chez nous, fait l'oeuvre du moine au moyen-âge défrichant l'Europe; il en a la frugalité, l'endurance; il en pratique aussi la pauvreté. C'est celui qui souvent sème dans les larmes ce que d'autres récolteront dans la joie de la prospérité.

C'est l'homme souvent ignorant les sciences, mais savant dans les oeuvres de la nation; presque toujours ignoré, il subit sans amertume les avanies et le dédain des classes plus élevées. C'est l'homme modeste dans ses goûts, trouvant un grand bonheur dans un rude labeur qui lui procure la joie du coeur, cette félicité que d'autres recherchent si avidement dans les plaisirs et les jouissances déprimantes des villes.

Le colon, c'est le metteur au point qui ébauche pour l'artiste cultivateur tout ce qui serait un obstacle à ce dernier.

Le colon, c'est le premier associé de Dieu pour la nourriture du genre humain. Le colon, c'est l'ouvrier de la vraie Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité dans le sens vrai que le Vrai Dieu a donné à ces trois grands mots.

Le colon, c'est l'homme indispensable au vrai progrès, à la vraie richesse nationale; c'est sur lui que repose tout l'avenir de la nation canadienne-française. En un mot qui résume un gros volume, le colon est le type parfait du patriote sincère, parce que c'est par lui seul que peut se produire l'épanouissement de la race. Non seulement l'épanouissement au sens physique, mais aussi et surtout au sens très élevé de la religion. C'est de son patriotisme qu'éclosent

toutes ces légions d'hommes éminents dans toutes les professions intellectuelles et surtout ces vocations sublimes de l'apostolat religieux. C'est dans la colonisation d'abord, dans l'agriculture ensuite que l'on met à jour ces sources intarissables d'ouvriers apostoliques des deux sexes qui sont le sel de la terre, l'honneur de l'humanité et la gloire de Dieu.

COLON

Les histoires de Grand père

— Grand père, monsieur le curé a prêché aujourd'hui sur le patriotisme. Celui qui aime Dieu aime son pays. Notre devoir a-t-il dit, est de défendre notre patrie quand elle est menacée. Grand-père, croyez-vous qu'elle soit réellement en danger?

— En danger? Menacée? Oui mes enfants, la patrie court de grands dangers et cela depuis longtemps. La guerre actuelle aura pour bon effet de nous faire au moins réfléchir sur nos devoirs envers notre pays. Non pas que je croie que nous aurons à nous défendre d'une attaque allemande, le mal n'ira probablement pas jusque là; mais la crainte d'un pareil malheur nous inspirera la sagesse de remédier aux maux causés depuis longtemps par l'attaque constante et sounoise de ceux qui ont prémédité et exécuté l'éparpillement des nôtres. La désertion du sol, chez nous, dans la province de Québec est un plan savamment combiné depuis longtemps. Sous prétexte de tirer profit de nos immenses richesses forestières, notre domaine national, ce que l'on désigne sous le nom de Terres de la Couronne, est vendu à des particuliers qui s'enrichissent de nos biens, au détriment de la classe agricole et par une suite logique-ment voulue, nos fils n'ont plus d'accès au sol de la Patrie, en un mot, la colonisation agonise.

C'est pour reprendre ces terrains perdus; c'est pour revendiquer nos droits à la terre canadienne-française que le civisme de notre peuple doit s'affirmer très haut, sans jamais se lasser. L'amour de Dieu doit se traduire chez nous par les oeuvres sociales et la première comme aussi la plus importante de ces oeuvres, c'est la colonisation de notre Province par les Canadiens-français surtout.

Cette oeuvre, poursuivie et menée à bien nous assurera la prépondérance à laquelle nous aspirons avec justice.

C'est ici notre vraie et unique Patrie; c'est ici dans Québec que nous nous sentons réellement chez nous et en parfaite sécurité. C'est la Providence de Québec, le joyau du Dominion, qui nous est échu en partage, n'ayons pas l'ingratitude de mépriser cet héritage; n'outrageons pas la mémoire de nos ancêtres qui ont arrosé ce sol de leurs sueurs et sanctifié de leur foi, en le désertant sans motif comme des lâches.

Continuons l'oeuvre providentielle de notre race en nous emparant de ce sol béni et soyons les dignes fils de la race héroïque qui a tout supporté et tout bravé avec foi et courage pour enfanter cette fille de la "Fille aînée de l'Église" La nouvelle France.

Cette oeuvre, colonisation, a droit à l'appui de tous les citoyens et c'est le temps de songer à la promouvoir par une organisation faite de la volonté et du pouvoir de tous.

Que cette parole de M. le Curé nous soutienne toujours.

Celui qui aime Dieu, aime aussi son pays.

FRANC

CHANT GREGORIEN

OBSERVATIONS

Il y a quelque temps un certain musicien admirateur hors ligne de Gounod — c'est adorateur qu'il faudrait dire, — ne pouvant supporter la moindre humiliation de son maître, allait, dans son trouble, attribuer à Grégorien, une parole de Gounod lui-même, lorsque Rémi Doré s'offrant de le guider dans son étude, lui indiqua poliment son erreur à bout d'argument et comme dernière planche de salut, il insinua savamment que Grégorien avait lui-même inventé la dite parole, que les biographes de Gounod qu'il avait parcourus n'en disaient pas un mot.

Seulement, que "Musicien" n'avait pas cherché à la bonne place, ce qui peut arriver par erreur ou intentionnellement.

J'ai préféré, avant de répondre, laisser "Musicien" vider son contenu ainsi que celui de ses deux acolytes venus à son aide.

D'ailleurs, Rémi Doré, qui travaille pour son compte a prouvé amplement qu'il n'aurait pas dû entreprendre cette discussion avant d'avoir bien étudié son sujet et un peu sa logique.

Il sera trop prétentieux comme je l'ai déjà écrit l'année dernière de reprendre le travail des savants grégorianistes et musiciens, travail des congrès grégorianistes dans lesquels une foule de questions ont été réglées.

Pour ma part je n'ai aucune prétention à le faire, je n'en ai non plus ni le temps ni la capacité.

Donc j'ai pris les questions de chant grégorien et de musique religieuse au point décidé lors de la publication de l'édition vaticane et je crois fermement que ce devrait être là la ligne de conduite de tous les musiciens, maître de chapelle et petits grégorianistes.

C'est perdre son temps d'agir autrement et surtout c'est retarder l'observation du *Motu Proprio*: douze ans de retard doit être plus que suffisant.

Pie X dans son *Motu Proprio*, nous met en garde contre la musique contre la musique moderne conventionnelle et manifeste ses préférences très-nettes pour la polyphonie classique qui se rapproche du chant grégorien, modèle de toute musique sacrée.

M. Edgar Tinel, directeur du Conservatoire de Bruxelles, parlant dans un récent discours du *Motu Proprio* de Pie X, disait :

"Le programme de réformes que le Pape promulgue est non seulement l'oeuvre d'un liturgiste, mais d'un musicien très averti des choses de l'art. Outre qu'il définit en parfait *esthéticien* le caractère de la musique liturgique, son esprit pratique nous guide encore dans la voie à suivre pour extirper les abus."

Après avoir étudié consciencieusement le *Motu proprio* et les auteurs autorisés qui l'ont commenté, on comprend mieux pourquoi notre art musical moderne a tant de peine à revêtir le caractère de musique d'église.

Cette sorte d'incompatibilité tient précisément à l'éloignement de cet art du rythme naturel, libre et par suite à son attachement au genre artificiel qui le prive à la fois et de la gravité et de l'aisance qui conviennent à la sérénité comme à l'élan de la prière.

"Prenez, dit l'auteur cité, une mélodie religieuse de Gounod, l'un de ses cantiques les plus inspirés au sens vulgaire du mot, changez-en les paroles, mettez-la sur des lèvres profanes, portez-la enfin sur une scène où les galanteries se disent, dans un milieu où s'étale tout le luxe de la mondanité et vous avez la romance amoureuse la plus séduisante et la plus passionnée. Il semble que Gounod lui-même, dont le génie profane ne peut être contesté, ait eu conscience de l'impuissance de son inspiration, ou de l'infirmité du caractère rythmique de sa composition, quand dans un moment de

franchise, il disait: *J'ai fait de la musique religieuse, je n'ai pas fait de musique d'Eglise.* Qu'entendait-il au juste par musique religieuse? Était-ce celle que l'on transporte sur une scène, dans un *Oratorio*? Quoi qu'il en soit, l'aveu reste, et plus tard il recevait un éclaircissement quand le grand musicien manifestait par testament la volonté de n'avoir à ses funérailles que du chant grégorien. Ce chant, à son avis, était le seul qui put rendre encore quelque service à son âme: le soulagement de la prière!"

En 1904, le cardinal archevêque de Turin faisait écho au propre jugement de Gounod, en prohibant expressément les oeuvres religieuses de ce musicien, dans un Règlement de la *Musique sacrée pour l'application du Motu proprio* de Pie X.

Non seulement il prohibe les oeuvres de Gounod, mais encore celles de Beethoven, Cherubini, Haydn, Mozart, Rossini, etc. — article 13 —.

Si la prohibition faite par un cardinal ne suffit pas, je vais donner l'opinion d'un laïque, Michel Brenet: Voici ce qu'il écrivait dans le numéro du 10 décembre du *Correspondant* — 1893 — dix ans donc avant le *Motu Proprio*. — "Gounod se sentait plutôt repoussé qu'attiré par la musique palestrinienne qui lui paraissait, dans sa jeunesse sévère, ascétique, monotone et surtout, retenons bien ce mot, *anti-sensuelle*. La musique de Gounod était frêle autant que charmante: sa beauté était une de ces beautés blondes, séduisantes et fragiles qui se rient de bonne heure. Or quand elle se fit définitivement la servante du Seigneur, elle avait dépassé l'âge canonique.

Gounod ne parle pas au peuple chrétien il parle "aux personnes du monde," avec des ménagements, des concessions, des élégances de bonne société, du miel pour masquer la rudesse du breuvage sacré, des gants de velours pour frapper sans faire du mal, des formules de politesse. Il ne dit pas: *Mes frères*, il dit *Messieurs*, ou plutôt *Mesdames*, et l'encens qu'il brûle dans des vases précieux a un parfum de musc et d'opoponax"

Cependant il est juste de remarquer que parfois les accents de Gounod ont été liturgiques, mais ceux-là seuls qui ont fait une étude spéciale du *Motu Proprio* pourront distinguer qu'elles sont les prières de Gounod qui peuvent se faire entendre à l'église ce qui revint à dire qu'en pratique il vaut mieux consulter les maîtres grégorianistes si l'on ne veut pas faire erreur.

J'ai déjà donné ce conseil à plusieurs ou d'étudier le *Motu Proprio* ou de consulter la Commission romaine. Pour étudier le *Motu Proprio*, je ne connais rien de mieux que l'ouvrage du Chanoine Duclos: "*Sa Sainteté Pie X et le Motu Proprio*" publié par Desclée, Tournai, Belgique.

Un autre ouvrage très recommandable où j'ai puisé la plus grande partie du présent article c'est: *L'Ecole Grégorienne de Solesmes 1833-1910* publié aussi par Desclée c'est dans cet ouvrage à la page 85 13^{ème} ligne que "Musicien pourra se rassurer sur l'authenticité du célèbre aveu de Gounod.

Grégorien

L'INFAME

Une dépêche de Savannah — Géorgie, nous apprend que la Franc-Maçonnerie veut entreprendre la pacification de l'Europe!

On connaît la vérité des faits: C'est la franc-maçonnerie qui a allumé la terrible guerre européenne en organisant la tragédie de Sérajévo.

C'est l'Eglise qui est pour la paix. C'est la secte qui a voulu la guerre.

Honte aux persécuteurs!

La crise, écrit le *Droit*, se continue toujours intense et pénible dans les écoles bilingues d'Ottawa. Il y a plus de trois semaines que nos écoles sont fermées, parce que les professeurs ne sont pas payés; et les professeurs ne sont pas payés parce que les Irlandais catholiques séparatistes ont pris des injonctions contre la commission scolaire catholique, l'empêchant de payer. Et les autorités de la Province ont soutenu les Irlandais catholiques séparatistes qui faisaient leur besogne de persécuteurs du français.

C'est un déshonneur national que de voir ainsi plus de quatre mille enfants privés de l'instruction, pour la fantaisie d'un groupe d'aveugles ou de fanatiques.

Nos écoles sont gardées, nos enfants sont en demi-vacances, ils parquent à travers les rues demandant qu'on ouvre les écoles et qu'on paie les professeurs. C'est un spectacle pénible qui ne se voit dans aucun pays civilisé; peut-être finira-t-il par faire honte aux persécuteurs et à leurs amis?

Malgré tout, il est certain que la cause de la justice a fait des progrès depuis quelques jours. Les dernières décisions des cours ontariennes ont fait perdre toute valeur aux arguments des partisans du règlement XVII; tandis que la voix autorisée des évêques, venus au Congrès de l'Association d'Education, a décidé les plus timides à se jeter dans la lutte et à résister à la spoliation.

LE KAISER

Le correspondant du *Daily Mail* a rencontré le Kaiser il y a quelques semaines à Nisch.

Quel changement chez lui! écrit-il, il n'est plus l'homme de grande taille qu'on représente sur les photographies, et, à côté de Ferdinand de Bulgarie, figure massive, au nez de faucon, il semblait presque diminué. Il portait un long manteau gris, un petit collet de fourrure brune et un casque à pointe recouvert d'une sorte de drap khaki. La garde autour d'eux, était faite par des Allemands.

Soit à cause des fatigues de la guerre, soit par l'effet de deux jours de voyage, soit à cause d'un mauvais état de santé, son visage était celui d'un homme fatigué et brisé. Ses cheveux sont blancs tandis que sa moustache est d'un noir suspect. Il n'y avait plus, dans ses gestes, cette activité, ces mouvements rapides, nerveux. Ce n'était plus l'homme aux manières instables que je me rappelais distinctement lorsque je le rencontrai en 1908.

ENCORE UN

Une demande a été faite au Conseil de Ville pour la construction d'un nouveau théâtre de vues animées à Québec, au coin des rues de la Couronne et Fleury.

Il semble que le Conseil devrait s'opposer énergiquement à l'ouverture de nouvelles salles de spectacles dans notre ville. Il y en a déjà beaucoup trop.

Quand tout annonce une grande crise financière universelle, ce n'est pas le temps de semer partout des causes de gaspillage.

Que nos autorités municipales fassent donc acte de prévoyance et d'intelligente administration en mettant fin au développement alarmant des foyers d'amusements populaires ruineux.

Ni vainqueurs, ni vaincus

Le R. Frère Chs. Stackler publie dans le *Progrès du Saguenay* trois extraits de lettres de France qui nous font comprendre qu'il n'y a pas d'illusions à se faire au sujet de la prétendue grande victoire finale des alliés.

"De la façon dont les choses se trouvent engagées, écrit un octogénaire, il n'y aura "ni vainqueurs ni vaincus", la guerre cessera par suite de la mort d'innombrables combattants. Alors ce sera l'épuisement, la ruine complète, simultanée, des nations belligères. Je regrette d'être arrivé à 81 ans pour être le témoin attristé de toutes ces horreurs.

"Ma conviction peut-être erronée, mais je ne crois pas que 1916 voit la fin de nos maux. Il y a cependant un faible, surtout dans la cuirasse allemande, c'est la question d'argent, laquelle peut créer à nos ennemis un arrêt forcé.

"Mais à ce point de vue, la question devient effrayante pour tous les Etats, sans excepter la France. Comment pourra-t-elle liquider ces 60 à 80 milliards de dette, si la guerre dure encore au moins un an, peut-être deux ou trois? On discute déjà sur les nouveaux impôts à établir; mais les revenus additionnels de tous les Français suffiront à peine pour solder les intérêts qui seront dus chaque année. Il y a là un problème angoissant qui se pose déjà, un problème d'autant plus effrayant à résoudre que le pays sera à moitié ruiné comme forces productrices.

Une personne du peuple écrit dans le même sens:

"La France n'en périra pas, c'est ma conviction; mais elle sera tellement à bout de forces, à la fin de la lutte, que le pays aura juste assez de vie pour se refaire."

Un prêtre éminent de France déclare à son tour:

"Maintenant je redoute bien plus le lendemain de la guerre: il y aura tant de ruines à relever, tant d'infortunes à soulager, et cela avec des ressources si réduites, que je me demande si l'exaspération du peuple plongé dans la misère noire pour de longues années, ne déclanchera pas une guerre civile, achevant l'extermination de ce qui pourra rester debout chez les nations européennes!"

ILS LUTTERONT

La *Liberté* de Winnipeg, au nom des Canadiens français du Manitoba, écrit à l'adresse des persécuteurs:

"Le sort en est jeté: les écoles bilingues devront disparaître de cette province. Le Von Bethmann-Hollweg de notre cabinet provincial, le ministre de l'éducation, seigneur Thornton, nous l'a appris vendredi dernier. Un bref projet de loi demande le rappel pur et simple de la cause du règlement Laurier-Greenway permettant l'enseignement bilingue en cette province. Nul doute que notre chambre boche le votera.

"Bah! c'est la guerre qu'on nous offre. Eh! bien nous l'acceptons. Ce ne sera point chose nouvelle pour nous. Il y a cent cinquante ans que sous le drapeau britannique nous nous battons pour que les gouvernants respectent leur parole et celle de leur souverain. Il y a longtemps que nous avons appris que leur foi vaut encore moins que la foi punique.

SUPPLIQUE AU ROI

A la suite de la ville de Québec, le conseil municipal de Lévis a adopté une résolution demandant à Sa Majesté Georges V d'intervenir pour assurer le règlement des difficultés scolaires de l'Ontario et du Manitoba. La résolution sera transmise au roi.

On annonce que le conseil de ville de Montréal et ceux de plusieurs autres villes vont suivre cet exemple.

FARCEURS

Quand il s'agit d'enlever le droit des vaillantes femmes de voter contre les buvetiers, il se trouve des députés qui par sollicitude pour les voteuses croient qu'il est urgent en effet de soulager les femmes de ce fardeau.

Allons, messieurs, ce sont les buvetiers que vous voulez soulager du cauchemar et de la crainte du vote féminin.

Ces mêmes députés sont d'avis cependant que les femmes doivent se lancer dans le fumier de la politique et même délaissier le foyer pour le barreau.

L'amour envers ces chers buvetiers aveugle certains législateurs et les rend grotesquement ridicules.

La bataille de Verdun

D'après les journaux et les critiques militaires la plus grande et la plus sanglante bataille de l'histoire, se livre actuellement autour de Verdun.

L'armée du Kronprinz, en présence du Kaiser, a pris l'offensive et depuis plus de dix jours elle livre au nord de Verdun un combat terrible comme le monde n'en a jamais vu.

L'armée française a très habilement manœuvré et tient tête victorieusement aux hordes teutonnes.

Les pertes des deux côtés sont énormes. Des dépêches disent que les Allemands ont perdu 300,000, dont 100,000 tués.

Cette effroyable boucherie est bien de nature à nous faire comprendre que l'Allemagne n'est pas à bout de force et que sa machine de guerre est toujours puissante.

Il semble donc impossible d'un côté ou de l'autre d'obtenir une grande victoire décisive.

Il ne faut compter que sur l'épuisement lent et réciproque des armées belligérantes. C'est dire que la guerre peut durer encore longtemps, pour en définitive n'avoir aucun résultat pratique, si l'on excepte le châtiment reçu et administré mutuellement.

Aux dernières nouvelles l'offensive allemande semble vouloir s'étendre sur les divers points du front français.

Le Kaiser tente un suprême effort pour enfoncer ses armées au cœur de la France.

EN FRANÇAIS

Le conseil municipal de Lévis a refusé hier soir de prendre en considération une lettre d'un officier supérieur de l'Intercolon à la persécution odieuse qui sévit dans l'Ontario et ailleurs, contre nos compatriotes.

Nous croyons fermement que c'est là le meilleur moyen d'endiguer la vague de fanatisme qui passe actuellement sur le Canada.

Un grand mouvement en ce sens, de la part de nos principaux corps publics, est donc à recommander.

l'Ontario, à Moncton, parce qu'elle était rédigée en anglais. L'échevin Veilleux s'objecta à la réception de ce document anglais adressé à un corps exclusivement canadien-français, et le conseil décida de répondre à ce monsieur qu'il devra lui écrire en français s'il veut que sa demande soit considérée.

On le voit le réveil est complet.

Les Canadiens-français d'un bout à l'autre du pays sont debout.

Il va vous falloir messieurs de la race supérieure apprendre et parler en certaines occasions le français, une des deux langues officielles du Canada.

Leur faute de tactique

De l'avis de tous, les fanatiques orangistes qui nous persécutent nous rendent malgré tout un précieux service en opérant dans tout le pays un merveilleux réveil national canadien-français.

Il n'y a pas à dire, depuis cinquante ans nous dormons un peu trop profondément.

Un correspondant de l'Ouest dans un article intitulé: *Les Boches nous sauvent* écrit entre autres choses à ce sujet:

"Nous étions en train de cuire tout tranquillement dans le jus de l'anglomanie et de l'irlandisme. Le produit de cette cuisine, qui se dessinait déjà, allait être un composé yankee, tout à fait réjouissant pour l'Oncle Sam.

Les Français du Québec laissaient périmier les uns après les autres les droits qui avaient été assurés à leur race par l'Acte Constitutionnel; l'anglicisation se faisait à merveille, les services publics d'une certaine importance allaient en s'anglicisant chaque jour davantage; dans Québec même, la race supérieure affichait sa prépondérance et tendait à dominer de plus en plus.

Les Canadiens français de l'Ontario étaient en train d'oublier complètement leur langue, pour ne plus jargonner qu'en Yankee.

Quant à nous, les Alsaciens de l'Ouest, on nous avait sacrifiés aux Orangistes, depuis 1870; et même nous avons eu quatre ou cinq éditions de notre traité de Francfort: 1870, 1885, 1896, 1905, 1911; chacune de ces dates marque un nouvel abandon, presque un nouveau reniement. On était arrivé, dans la province de Québec, à trouver aussi insupportable notre prétention à la vie, que certains Français de France trouvaient déplacé l'entêtement des Alsaciens-Lorrains à rester Français.

Vraiment oui, si ces imbéciles d'Ontario avaient eu la patience de laisser aller les choses, dans vingt ans, la langue française n'aurait plus été qu'un souvenir au Canada; et l'oncle Sam, pour le compte duquel ils travaillent, n'aurait eu qu'à étendre la main pour cueillir ce fruit complètement yankeesé.

Heureusement pour la cause de la langue française et pour l'intérêt de l'Angleterre, nos fanatiques ont voulu aller trop vite. De même que le Kaiser en mettant sa lourde botte sur le chiffon de papier de 1834, a réveillé la Belgique, la France et l'Angleterre; ainsi le gouvernement de Toronto, en déchirant brutalement le "Scrap of paper" de 1867, a fait sortir de leur apathie les Belges de l'Ontario et les Français du Québec.

AU PIED DU TRÔNE

Le Conseil de Ville de Québec vient de prendre, à l'unanimité, une initiative des plus heureuses et des plus patriotiques.

M. l'échevin Cannon, secondé par l'échevin Walling, a proposé qu'il soit envoyé une requête au Roi, au nom de la cité de Québec, priant notre Souverain de mettre Allons avec confiance au pied du Trône, réclamer justice et le respect de nos droits constitutionnels.

Voici le texte de la résolution votée par le Conseil de la ville de Québec:

Ce conseil constate avec alarme patriotique la position difficile faite à la minorité française d'Ontario et du Manitoba par les règlements scolaires et la législation actuellement en vigueur.

Il considère comme un droit inaliénable des parents de race française en ce pays ce lui d'enseigner à leurs enfants le français, l'une des langues officielles du Canada.

Il est essentiel pour maintenir la bonne entente entre les différents éléments de la Confédération que les minorités reçoivent dans chaque province égale justice;

En conséquence, une requête sera adressée au nom de la cité de Québec, à Son Excellence le Gouverneur Général, pour transmission au Gouvernement Impérial, priant sa Très Gracieuse Majesté le Roi Georges V, de bien vouloir, afin de sauvegarder les meilleurs intérêts du Canada et de l'Empire, prendre des mesures efficaces pour assurer à la minorité française des Provinces d'Ontario et du Manitoba, en matière d'éducation, la même mesure de liberté dont jouit, depuis et même avant la Confédération, la minorité de langue anglaise en cette Province de Québec.

"Le deuxième centenaire du Sanctuaire national de Notre-Dame du Cap"

Cette brochure in-16 de 80 pages, avec 6 vignettes hors texte, comprend non seulement la description détaillée de l'inoubliable journée du 12 septembre 1915, mais encore le texte complet ou abrégé des lettres, sermons, allocutions et consécration ayant trait à la fête.

Préparé par un précis historique de l'oeuvre mariale du Cap de la Madeleine, ce rapport est confirmé, à la fin, par deux guérisons merveilleuses opérées le jour même et appuyées sur des témoignages autorisés.

"Je viens de parcourir l'intéressante brochure que vous allez offrir en prime à vos abonnés, en souvenir du deuxième centenaire du Sanctuaire privilégié du Cap, et à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de vos annales. Les diverses parties de ce travail, quelque différentes de fond et de forme, sont parfaitement reliées entre elles par une idée commune: celle de mettre en relief le caractère providentiel, et, partant, l'extrême importance de l'oeuvre qui se poursuit au Sanctuaire du Cap de la Madeleine. Cette idée est solidement appuyée sur les données de l'histoire, sur l'autorité de témoins irrécusables, et même sur des manifestations surnaturelles.

"Il est très utile de publier ce travail, afin de bien diriger la piété des fidèles, et de secourir, comme il convient, les desseins de Dieu. Cela est aussi d'une grande actualité puisqu'il s'agit de fixer dans le souvenir les deux siècles d'existence du sanctuaire vénéré, et les vingt-cinq années de labeurs de vos annalistes." Mgr. F.X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières.

Cet opuscule se donne en prime à tous les abonnés aux

Annales du Très Saint Rosaire,
Cap de la Madeleine,

Comté de Champlain P.Q.

Prix d'abonnement: 50 sous par année
au Canada et 60 aux Etats-Unis.

NOUVEAUX JUGES

On annonce d'Ottawa la nomination de deux nouveaux juges de la Cour Supérieure, M. Victor Allard de Berthierville en remplacement de feu le juge Saint Pierre, à Montréal et M. J.A. Désy des Trois-Rivières en remplacement de feu le juge Tourigny.

Remerciements

Le Père J. C. Cadot S.J. Missionnaire Indien de Cap Croker, Ont., désire remercier très cordialement, par l'entremise de ce journal, toutes les âmes charitables qui ont bien voulu l'aider l'automne dernier, lors de sa loterie au profit de l'hôpital Sainte Marie, fondé pour les Indiens d'Ontario.

Cette loterie a rapporté \$ 500. piastres toutes dépenses payées. Ce qui va permettre de soutenir cette oeuvre, absolument nécessaire à la conservation de la race indienne dans l'Ontario.

Le Père Cadot eût vivement désiré écrire à chacun pour le remercier personnellement, mais ses trop nombreuses occupations, et la maladie, lui interdisent ce plaisir, c'est pourquoi il a recours à ce journal pour offrir à tous ses bienfaiteurs le plus cordial merci. Merci surtout à Son Excellence le cardinal Bégin, aux Archevêques et Evêques, aux Ministres fédéraux et provinciaux, aux Juges, aux Prêtres, aux Religieux, aux avocats, médecins, amis et parents, enfin à ses anciens élèves!

Le souvenir de leur grande charité restera à jamais ineffaçable dans son âme vivement reconnaissante.

Il faut résister

Extrait d'un sermon donné à Ottawa:

"Que cet envahisseur vienne du dehors ou du dedans il faut résister et ceux qui s'attaquent à nos écoles, ceux qui veulent priver l'enfant de l'éducation religieuse et nationale sont des spoliateurs qu'il faut chasser.

Nous vivons encore les scènes qui se déroulèrent en 1789 lorsque l'Anglais s'empara des deniers religieux pour angliciser la génération qui croissait et pour lui faire perdre l'idiome de ses pères; nous vivons les scènes de 1801 lorsque tout Québec, archevêque en tête résista aux spoliateurs des biens nationaux. C'est faire l'oeuvre de Dieu que de lutter pour l'héritage précieux de la langue et de la religion et ceux qui se montrent indifférents dans cette question où qui sont contre la résistance ne sont pas fidèles aux enseignements des Saints Pères et à la doctrine de l'Eglise.

Je fus ému, continue le prédicateur, lorsque de passage au milieu de vous, je vis les dames qui montaient la garde aux écoles paroissiales et je compris que ces mères comprenaient leur devoir car le devoir de la piété envers la patrie n'est plus seulement une question d'opinion et de liberté, c'est une obligation qui s'impose.

Honte à la mondaine désintéressée ou plutôt intéressée qui ne se soucie guère des traditions de la race canadienne française!

Je fus ému lorsque je vis ces enfants réunis dans le soubassement de l'église pour recevoir une instruction en catéchisme et qui sur cette terre, où l'on prétend jouir de la liberté, faisaient monter vers Dieu dans toute la force de leur coeur cette prière: O Dieu de Jeanne d'Arc, protégez nos écoles.